

Bordereau attestant l'exactitude des informations - THONON LES BAINS - 7402 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/01/2025 - B2025/000296 - 1991 B 00487 - 383 780 889 -
COFIDEST AUDIT



1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).



N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SAS COFIDEST AUDIT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12 |
Adresse de l'entreprise 2 impasse de la Source 74200 THONON-LES-BAINS Durée de l'exercice précédent* 12 |

Número SIRET* 3 8 3 7 8 0 8 8 9 0 0 0 2 8 Néant *

Table with columns: Description, Code, Brut 1, Amortissements, provisions 2, Net 3. Rows include Capital souscrit non appelé, Immobilisations incorporelles, Immobilisations corporelles, Immobilisations financières, Stocks, Créances, and Comptes de régularisation.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS COFIDEST AUDIT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 96 000)	DA	96 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 600		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	1 573		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	119 007		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	226 180	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	73 207		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	123 167		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	127 212		
	Dettes fiscales et sociales	DY	102 284		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	157			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	88 985		
	TOTAL (IV)	EC	515 013		
	TOTAL (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	741 192		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1F			
		EG	492 673		
		EH	240		

"COFIDEST AUDIT "
Société par actions simplifiée
Au capital de 96.000,00 Euros
Siège social : 74200 THONON-LES-BAINS
Arcopole A – 2 impasse de la Source
383 780 889 RCS THONON

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net comptable de 119.007,19 Euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- Distribution de la somme de 118.800,00 €
à titre de dividende aux associés

- Affectation du solde du bénéfice, soit 207,19 €
au compte « Report à Nouveau » créditeur

Le dividende global est ainsi fixé à un montant de 19,80 Euros par action. Il serait mis en paiement au siège social, à l'issue de l'assemblée générale qui le déciderait.

EXTRAIT AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 119.007,19 Euros de la manière suivante :

- Distribution de la somme de 118.800,00 €
à titre de dividende aux associés

- Affectation du solde du bénéfice, soit 207,19 €
au compte « Report à Nouveau »

Le dividende global est ainsi fixé à un montant de 19,80 Euros par action. Il est mis immédiatement en paiement au siège social, à l'issue de la présente réunion.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercices	Dividendes éligibles à l'abattement	Dividendes non éligibles à l'abattement
2022	132.000 Euros	-
2021	159.900 Euros	-
2020	120.000 Euros	-

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme,
LE PRESIDENT

